

Chèr-e collègue,

Vous trouverez dans ce courrier le **résultat définitif de votre demande** de mutation, 1^{ère} affectation ou réintégration, à l'issue des formations paritaires mixtes académiques (FPMA) ou des CAPA qui ont examiné la phase intra-académique du mouvement.

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. De ce point de vue, si à l'inter 2016, la fluidité du mouvement est retombée au niveau de 2014, cette fluidité risque fort, à l'intra, d'être impactée par la réforme du collège imposée par le ministère. Selon les choix faits par le rectorat de faire porter « l'effort » sur les collèges eux-mêmes ou, dans le souci de « faire passer la pilule », sur les lycées, le résultat devrait de toute façon se faire sentir globalement et impacter les possibilités de mutations dans les disciplines concernées.

Le travail intensif des élus du SNES-FSU a consisté pour l'essentiel à vérifier, corriger et améliorer les projets de l'administration pour permettre la meilleure satisfaction possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes d'affectation.

C'est bien l'action syndicale et ce travail qui permettent de **garantir à chacun ses droits et d'améliorer les situations individuelles**. En effet, seuls le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élus et l'examen contradictoire en FPMA garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement.

Les Commissaires Paritaires du SNES sont résolus à continuer d'exercer dans les FPMA et CAPA le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. Ensemble, soyons déterminés à **défendre le paritarisme. C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous.**

Les élu-es du SNES sont à vos côtés depuis le début des opérations de l'intra pour vous aider dans le choix de la meilleure stratégie possible, pour vous conseiller à formuler vos vœux, pour vous informer tout au long du processus... Ils fournissent un important travail, en quantité et en qualité, loin de l'attitude démagogique de certaines organisations syndicales qui, une fois les opérations terminées, contactent les candidats pour leur dire qu'ils auraient obtenu un meilleur résultat en s'adressant à elles !

Une fois le tirage effectué, il est aisé pour quiconque de donner les numéros du loto !

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

J.-P. Mialot, T. Meyssonier, D. Bertrand, M. Bellaigue, F. Claveau, C. Morandat, X. Gourc, G. Artaud, L. Gourc, F. Bargoin, C. Rougeron, J.-L. Néflot-Bissuel, V. Delort-Fontanel, P.-Y. Bischoff, F. Montagnac, D. Guillard, F. Combes, M. Puerto, S. Fryszman, C. Cottés

TZR, les dates à retenir

24 juin : date limite pour communiquer vos préférences pour la phase d'ajustement (GT le 12 juillet) avec copie au SNES

11 et 12 juillet : groupes de travail d'affectation des TZR

13 juillet : permanence spéciale TZR le matin à la section académique du SNES

15 h : **REUNION TZR** – connaître ses droits avant la rentrée (à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand)



SNES section académique
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
mél : s3cle@snes.edu
tél : 04 73 36 01 67

Permanences du mardi au vendredi
de 14 h à 17 h
(hors vacances scolaires et instances)

La déclaration liminaire des élu-e-s
SNES aux CAPA et FPMA est disponible
sur notre site internet

Revalorisation de nos carrières
et des salaires

Défense des personnels
et du paritarisme

Promotion du service public

Renforçons le syndicat,
notre outil de défense
collective

SYNDIQUEZ-VOUS

ADHÉREZ et
FAITES ADHÉRER au SNES

Adhésion en ligne : voir notre site

C'est la voie de l'efficacité
pour chacun et pour tous.

